



Honoraires de transaction TTC à la charge du Vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Terrain
De 0 à 20 000 €	2 000 euros TTC
De 20 001 à 40 000 €	3 500 euros TTC
De 40 001 à 60 000 €	5 000 euros TTC
De 60 001 à 90 000 €	6 000 euros TTC
De 90 001 à 120 000 €	7 000 euros TTC
De 120 001 à 150 000 €	8 000 euros TTC
De 150 001 à 180 000 €	10 000 euros TTC
De 180 001 à 220 000 €	11 000 euros TTC
De 220 001 à 260 000 €	12 000 euros TTC
De 260 001 à 310 000 €	14 000 euros TTC
De 310 001 à 360 000 €	16 000 euros TTC
De 360 001 à 410 000 €	18 000 euros TTC
De 410 001 à 470 000 €	20 000 euros TTC
De 470 001 à 530 000 €	22 000 euros TTC
De 530 001 à 590 000 €	24 000 euros TTC
De 590 001 à 650 000 €	26 000 euros TTC
De 650 001 à 720 000 €	28 000 euros TTC
Au-delà de 720 001 €	30 000 euros TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI CHADUC – Place du 8 mai 1945, 94490 ORMESSON SUR MARNE

Honoraires au 06/11/2018

Notre Projet Immobilier SAS au Capital social de 8 000 euros / RCS Créteil 533 058 053 / Carte professionnelle n°CPI 9401 2018 000 037 399 délivrée par le CCI Paris IDF/ Caisse de Garantie GALIAN – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.



Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	250 euros TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<i>Dans la limite de 10 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 10 € TTC / m² de surface habitable</i>
Etat des lieux location vide	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>
Etat des lieux location meublée	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>	<i>Dans la limite de 3 € TTC / m² de surface habitable</i>

Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière, 2 options :	<ul style="list-style-type: none">• Soit Formule « bien être » : <u>5% TTC</u> des loyers encaissés charges comprises : <i>incluant la gestion courante, les prestations complémentaires sont facturées en supplément (nous voir pour le détail)</i>• Soit Formule « sérénité » : <u>7,5 % TTC</u> des loyers encaissés charges comprises : <i>gestion complète</i>
Assurance GLI	<u>2.5 % TTC</u> des loyers encaissés charges comprises

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI CHADUC – Place du 8 mai 1945, 94490 ORMESSON SUR MARNE

Honoraires au **06/11/2018**

Notre Projet Immobilier SAS au Capital social de 8 000 euros / RCS Créteil 533 058 053 / Carte professionnelle n°CPI 9401 2018 000 037 399 délivrée par le CCI Paris IDF/ Caisse de Garantie GALIAN – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.